Image not found or type unknown

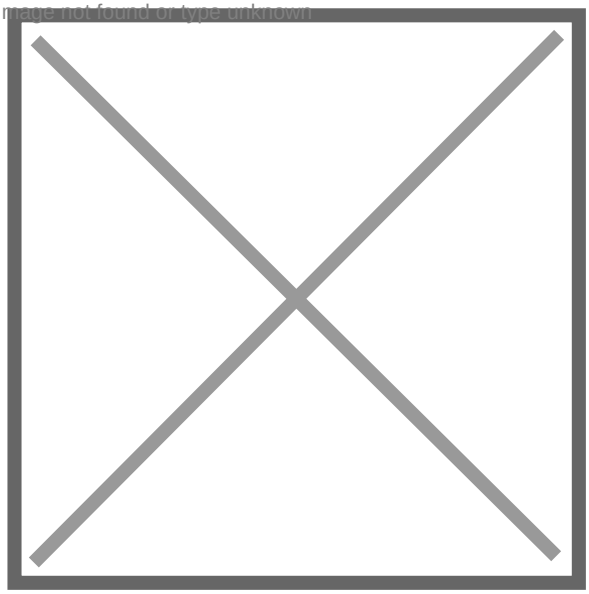

Droit du travail et expatriation

Par **ABONAGLIA**, le **18/11/2013** à **14:51**

Bonjour,

Je suis depuis 10 ans employé par une grande entreprise francaise.

Fin 2012, j'ai accepte, avec mon entreprise, une expatriation de 2 ans à l'etranger ("contrat" famille).

Aujourd'hui, je souhaite quitter l'entreprise et terminer par anticipation mon expatriation qui officiellement prend fin en 10/2014.

Que va t-il se passer si je démissionne :

est ce que mon entreprise à l'obligation de me rapatrier, avec ma famille en France à ses frais (personnes et biens).

Merci par avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **18/11/2013** à **15:39**

Bonjour,
Déjà il faut commencer par indiquer si cette expatriation se fait par détachement (avenant au contrat initial et ordre de mission) ou réellement par expatriation (suspension du contrat originel et signature d'un nouveau contrat).
Mais dans un cas comme dans l'autre les conséquences de la rupture sont en général

décrites.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés